66

Quatorzieme session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
(22 octobre – 5 novembre 2012)

Japon

Intervention du Représentant Permanent de la France
Genève, le mercredi 31 octobre 2012 (après-midi)

Merci, Madame la Présidente.

Je remercie la délégation du Japon pour la présentation de son rapport national.

La France se félicite de la situation générale des droits de l'Homme au Japon et elle l'encourage à achever au plus vite les réformes en cours, notamment pour mettre en œuvre les recommandations acceptées lors du premier passage du Japon à l'EPU.

En revanche, la France déplore que la peine de mort soit toujours appliquée au Japon. Elle est également préoccupée par le nombre toujours très important de femmes en provenance de l'étranger qui sont victimes de la traite à des fins de prostitution forcée.

La France recommande au Japon :

1 –de mettre en place un moratoire officiel en vue d'une abolition définitive de la peine capitale et de faciliter la tenue d'un dialogue national sur cette abolition.

2 – de prendre les mesures pour que l'Institution nationale des droits de l'Homme que le Japon va créer soit conforme aux Principes de Paris.

3 – de réformer le système de détention de substitution afin qu'il soit conforme aux normes internationales relatives aux droits de l'Homme notamment celles portant sur le droit à l'assistance d'un avocat lors de la garde à vue.

4 – de ratifier la Convention de Palerme ainsi que son Protocole additionnel sur la traite des personnes.

5 – de porter l'âge légal du mariage à 18 ans pour les femmes comme pour les hommes.

Je vous remercie./.